



## Achat virtuel sur un jeu ( Demande de rétractation )

Par **RxRai**, le **15/04/2017 à 19:52**

Bonjour, je joue à un jeu et j'ai fais des achats virtuel pour 20euro et je ne souhaite plus jouer à ce jeu.  
D'une société allemande, et j'aimerais savoir si après avoir fait des achats il y a 2 jours je peux faire une demande de rétractation afin d'être remboursé.  
Mon opérateur est Free

Par **BrunoDeprais**, le **15/04/2017 à 20:03**

Bonsoir.  
Si la société a son siège social basé en Allemagne, c'est le droit allemand qui compte.  
Ce qui ne vous empêche pas de faire une demande de rétractation à la société, même si vous ne connaissez pas le droit allemand.

Par **RxRai**, le **15/04/2017 à 20:08**

Personne ne le connaît ici ? désolé de poser ça sur un site français mais peut-être que ...

Par **BrunoDeprais**, le **15/04/2017 à 20:20**

Pour ma part, je ne sais pas ce qu'est un achat virtuel.  
Demandez à l'entreprise s'il est

possible d'annuler.  
Sinon, le moins cher est de perdre 20E, vous avez joué vous avez perdu :-)